ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre — Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un An	20 francs	Annonces . . . . à ligne	».40
Six Mois	10 —	Réclames	».75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	1.50
Départements non-limitrophes et Etranger, Port en sus		Locale	3.»

PETIT CALENDRIER

Mercredi 17. — **De l'Octave.** — Ador. : Herlies, Noordpeene.
Soleil : lever 3 h. 58, coucher 8 h. 03 m. — Lune : lever : 11 h. 57 s., coucher, . h. .. m.
Jeudi 18. — **Octave du Saint-Sacrement.** — Ador. : Sainghin-en-Weppe ; St-Python.
Soleil, lever 3 h. 58, coucher 8 h. 03. — Lune : lever 0 h. 23 m., coucher 0 h. 11 s.

LES TEMPÉRATURES DU 16 JUIN à Lille

Minimum nuit, abrité	8·0
— — découvert	7·6
Surface du sol, 8 h. du matin	12·0
A 1 mètre de profondeur	13·2
De l'air à l'ombre	10·0
Maximum jour, à l'ombre	15·0
— — au soleil	17·4

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Extension de la compétence des juges de paix

(Suite)

M. Cruppi rappelle qu'en 1899 le garde des sceaux actuel avait fait adopter par la Chambre un article, dans lequel, la compétence à charge d'appel était portée à 1.500 fr. Le Sénat refusa d'accepter ce chiffre et le projet échoua.

La Commission actuelle a donc accepté le chiffre de 600 fr., qui est de nature à rallier tout le monde, sauf M. Goujon, car, discuterait-on cinq cents ans, M. Goujon ne serait jamais satisfait du texte de l'article 1er, même s'il l'avait rédigé. (Rires).

M. Julien Goujon. — Je ne demande qu'à en faire l'expérience. Ajournons-nous à cinq cents ans. (Nouveaux rires.)

M. Cruppi. — M. Goujon aura satisfaction quand je lui aurais dit que le texte de la Commission permet la compétence en matière commerciale, si les deux parties sont d'accord, et qu'il n'y a pas à craindre que les délits de presse soient portés devant les juges de paix par les fonctionnaires civils.

M. Julien Goujon. — Si vous votez l'article 1er tel qu'il est rédigé, vous ne pourrez pas voter l'article 6, qui est absolument contraire. Je demande que vous mettiez ces deux articles en harmonie.

M. de Castelnau soutient que si M. Goujon veut modifier la législation actuelle en matière de presse, s'il ne veut pas que les délits de presse puissent être connus par les juges de paix dans les conditions prévues par les lois de 1838 et de 1881, il n'a qu'à déposer un amendement à l'article 6. La Chambre pourrait voter l'article 1er.

M. Julien Goujon accepte de reporter ses observations et ses amendements, s'il y a lieu, à l'article 6, à la condition que, dans l'art. 1er, on ajoute ceci : « Sauf les exceptions ci-après ».

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance levée à 5 heures 45.

SÉNAT

Pour les colonies — Les travaux

(Suite)

Sur l'article 2 du projet d'emprunt pour travaux en Afrique, **M. Bayol** rappelle que le Conseil général du Sénégal avait demandé des travaux pour le port de Dakar.

M. Doumergue estime que ce Conseil général a émis des prétentions un peu exagérées.

Les articles 2, 3 et 4 sont adoptés.

Sur l'article 5, **M. Goustand** demande que les matériaux à employer pour les travaux, ainsi que le matériel nécessaire à l'exploitation des lignes projetées, qui ne se trouveront pas dans le pays, soient d'origine française.

Le projet de loi dit que les matériaux devront être « autant que possible » d'origine française. Ce sont ces mots que l'orateur demande de supprimer.

L'orateur rappelle que la Chambre avait déjà voté cette suppression.

M. Antonin Dubost, rapporteur, combat l'amendement. Il ne s'occupe que du côté financier de la question en discussion et défend les intérêts du Trésor et des contribuables.

Après une réplique de **M. Prevet**, la discussion est close.

On vote. Il s'agit de savoir si les mots « autant que possible » seront maintenus ou non.

Après pointage, par 135 contre 127 voix, leur maintien est décidé. L'article 5 est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance levée à 6 h. 15.

La Commission des Congrégations

A l'issue de la réunion de la Commission des Congrégations, les délégués des quatre groupes de la majorité de la Chambre se sont réunis pour s'occuper de la situation créée par l'incident survenu dans cette Commission.

La réunion a entendu M. Combes et, après délibération, a communiqué le procès-verbal suivant :

« Le président du Conseil a été entendu par la délégation des gauches. Les membres de la délégation qui appartiennent à la commission des congrégations ont expliqué pourquoi la commission avait suspendu provisoirement le dépôt du rapport. Les représentants du groupe radical-socialiste ont déclaré que l'opposition faite au projet par deux des membres du groupe était un acte individuel et que l'immense majorité du groupe était favorable à l'adoption du projet. Dans ces conditions, les membres de la commission appartenant à la délégation des gauches vont lui demander de se réunir sans délai. La commission se réunira demain pour reprendre son œuvre et décider le dépôt de son rapport sur le bureau de la Chambre. »

LES ÉPHÈBES DES ARTS ET MÉTIERS

Nous avons depuis quelques années, à Lille, une Ecole officielle des Arts et Métiers.

Cette école a coûté aux contribuables près de six millions.

Chaque année les Lillois paient 8.000 fr. de bourses et de demi-bourses pour des aspirants.

Bien qu'encore en bas-âge, cette école a déjà fait beaucoup parler d'elle.

On se souvient qu'il y a environ un an, les élèves se révoltèrent, se retranchèrent dans les dortoirs et soutinrent un siège inénarrable au cours duquel ils bravèrent toutes les autorités académiques, civiles et policières.

C'était l'entrée dans la carrière de ces chers élèves. Ils débutaient par un coup de maître.

Depuis lors, il n'y a guère de manifestation à Lille sans que ces turbulents moutards interviennent.

A la récente conférence maçonnique et libre-penseuse, ils étaient représentés par un fort contingent qui fit beaucoup de bruit et brailla copieusement.

On les vit retourner en leur cher *hôtel*, sous la conduite d'un monsieur en chapeau haute-forme qui était peut-être un des maîtres et qui battait la mesure tandis que la bande hurlait l'*Internationale*.

Enfin, dimanche dernier, ces précoces moëllons du bloc tinrent encore à se signaler.

Ils voulurent, selon le mot du *Progrès* « affirmer hautement leurs convictions démocratiques. »

Et c'est surtout en vociférant des « A bas la calotte » qu'ils commirent cette haute affirmation.

L'un d'eux, un jeune douaisien déjà célèbre en sa ville natale par ses accointances avec les Pedibus et les Monnier, deux gloires du Parti socialiste, parvint à se faire arrêter.

C'était jadis un bon enfant, plein de piété, qui édifiait le collège Saint-Jean.

Serait-ce dans l'établissement du boulevard Louis XIV qu'il aurait appris l'*art* de crier : A bas la calotte et le *métier* d'Apache ?

Ce n'est toujours pas au sein de sa famille, car son père, homme très honorable, est un peintre qui consacre volontiers son talent à la décoration des chapelles, couvents et églises.

Notez, qu'en nous plaignant du singulier esprit qui semble régner dans cet établissement si cher aux contribuables, nous sommes parfaitement désintéressés.

Ces tumultueux éphèbes nous rendent même service : ils prouvent que si la liberté d'enseignement n'existait pas il faudrait l'inventer, et ils font une réclame utile à l'établissement d'en-face, à l'admirable Ecole catholique des Arts-et-Métiers qui ne peut que gagner aux rapprochements que la tenue des deux maisons fait naître dans les esprits.

Et si j'étais à la place des maîtres de l'Ecole du boulevard Louis XIV, cette tapageuse réputation d'antiaclérialisme et de socialisme que se font ces futurs ingénieurs m'inspirerait des inquiétudes pour leur future carrière.

DEM.

POST-SCRIPTUM

A propos des manifestations de dimanche dernier, un industriel, nullement militant, adresse à un de nos confrères la lettre suivante tout à fait suggestive :

Lille, le 14 juin 190..

Monsieur le Rédacteur en chef,

En quittant la gare, ce soir, vers six heures un quart, je me suis heurté à une foule d'environ deux cents jeunes gens, dont une partie semblait appartenir à la clientèle ordinaire de M. le procureur de la République, l'autre portait l'uniforme de l'Ecole des Arts-et-Métiers.

Ce bloc un peu mêlé se livrait à des gesticulations furieuses et à des insultes contre des citoyens paisibles qui remontaient vers la place du Théâtre. J'ai même eu des coups de canne de ci de là, car les jeunes gens en uniforme en portaient presque tous. Je me suis informé du motif de cette espèce d'émeute et il m'a été dit que ces messieurs protestaient à leur façon contre une conférence antimaçonnique qui venait d'avoir lieu. Je respecte toutes les opinions sincères, mais il m'a semblé qu'en agissant ainsi, ces jeunes gens poussaient un peu loin l'affirmation des leurs. Il apparaît qu'on ne leur enseigne pas suffisamment le respect dû à celles d'autrui. C'est pour être imprudent à ceux qui sont chargés d'assurer leur avenir.

Je suis personnellement industriel et intéressé dans plusieurs grandes usines de la région et j'ai conclu de ce que j'ai vu que je fermerai et ferai fermer impitoyablement les portes de ces établissements à ces futurs ingénieurs trop socialistes à mon gré. Je n'aime pas le désordre et craindrais qu'en donnant de pareils chefs à mes ouvriers, je n'en introduise les éléments chez moi. Je crois que beaucoup d'autres industriels de la région penseront de même.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Un Industriel.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE

IV

L'Hôtel de Ville de Soissons

L'Hôtel de Ville, du XVIIIe siècle, comprend la mairie et la sous-préfecture. Au milieu de la cour d'honneur s'élève la statue en bronze de l'avocat *Paillet*, par Duret. Au rez-de-chaussée se trouve la *Bibliothèque* contenant 50.000 volumes et plus de 200 manuscrits. Le *Musée* est installé au premier étage ; il renferme quelques tableaux, des collections d'antiquités, des médailles et des sculptures.

Saint-Léger

L'ancienne abbaye de Saint-Léger est aujourd'hui le Petit Séminaire et l'ancienne église Saint-Léger en est la chapelle.

Cette église date du XIIIe siècle ; la façade est du XVIIIe siècle.

A l'église sont adossées les galeries de l'ancien cloître du XIVe siècle. On voit également dans le chœur une crypte se composant de deux parties, l'une du Xe siècle, l'autre du XIIe siècle, qui possède encore des fresques, et donnant sur le cloître de l'ancienne salle capitulaire dont la voûte est soutenue par deux piliers centraux.

Le portail de Saint-Jean des Vignes

dernier vestige de la somptueuse abbaye de même nom, date du XIIIe siècle. Il est flanqué de deux belles tours inégales, l'une de 75 mètres de haut, l'autre de 70 mètres. On y voit encore à la porte centrale et à la galerie supérieure quelques statues assez bien conservées.

Ces ruines ont eu beaucoup à souffrir d'un incendie produit par le bombardement de la ville en 1870.

Les ruines du cloître Saint-Jean des Vignes sont enclavées dans les bâtiments de la manutention militaire.

Le pèlerinage à Montmartre. — Plusieurs de nos compatriotes se proposent de passer la nuit du samedi 27 au dimanche 28 juin dans le sanctuaire dédié au Sacré-Cœur, à Montmartre. Ils y prieront spécialement pour Roubaix et la France. Le dimanche matin, ils assisteront à la cérémonie de la consécration du commerce et de l'industrie. Lille, Tourcoing et Armentières sont toujours représentés à Montmartre par un grand nombre d'hommes de foi, Roubaix pourrait-il ne pas suivre ce bel exemple ?

Prière d'envoyer au plus tôt son adresse à M. Paul Delmasure, 150, rue du Collège.

Départ de Roubaix, le samedi 27 juin, à 1 h. 13 du soir.

La messe mensuelle des hommes aura lieu, dimanche prochain, à sept heures, dans la plupart des paroisses ; à six heures, à Saint-Jean-Baptiste et à sept heures et demie, à Saint-Antoine.

L'excursion du Collège. — Nous rappelons que l'intéressante excursion que doit faire le collège à Coucy-le-Château est fixée au 25 juin prochain. Les inscriptions seront reçues chez M. l'Econome jusqu'à dimanche, dernière limite.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Nous sommes heureux de constater que les efforts faits à l'Ecole Nationale portent leurs fruits.

Nous apprenons, en effet, que deux élèves viennent d'être lauréats du 13e concours de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie :

M. Dudot, modeleur, obtient un 5e prix d'une valeur de 200 fr. M. Vanoverbecke, modeleur, obtient une mention lui donnant droit à un objet d'art. On sait en effet l'importance qu'a à Paris le concours organisé par cette société.

Ces deux élèves appartiennent au cours de sculpture, dont le professeur est M. Olle, le sculpteur roubaisien.

C'est avec plaisir que nous portons ces succès à la connaissance des Roubaisiens.

AUX « CISEAUX D'ARGENT »

57, Rue de Lannoy, 57

Spécialité de Cravates

CHEMISES, FAUX COLS ET MANCHETTES

Fournitures pour couturières

Les accidents de travail. — Une rattacheuse Héléna Jacquart, 28 ans, rue Bernard, cour Majot, travaillant chez M. Henri Ternynck, boulevard de Fourmies, blessée au coude droit, 15 jours de repos.

— Un peintre, François Lorthiois, 58 ans, rue St-Honoré, travaillant chez MM. Gilmant, rue du Moulin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

En tombant d'une échelle sur laquelle il était monté, chez lui, un garçon de 9 ans, Clément Vanseveren, demeurant rue de la Chapelle-Carette, 47, s'est fracturé le bras droit. M. le docteur Labbe qui l'a visité, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Vol de montre. — Une ménagère, Mme Réan, demeurant rue de Beaurewart, 4, a été victime d'un vol d'une montre en argent qui lui a été dérobée mardi matin, vers 8 h. 1/2. Plainte a été déposée à la police.

PNEUMATIQUES MICHELIN

Félix Devouge, 15, rue du Trichon, Roubaix

Un noyé au quai de Wattrelos. — Dans la matinée de mardi, un noyé a été découvert au quai de Wattrelos ; l'identité a été établie dans la journée. C'est un charpentier, Pierre Dewrime, 65 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Jénart, 4, et né à Bruxelles.

Il avait quitté son domicile lundi matin, vers 11 h., et il y a tout lieu de croire qu'il a été victime d'un accident, car il n'avait aucun motif de se donner la mort.

Une arrestation pour outrages. — Mardi matin, vers onze heures, une fraudeuse, Octavie Lehembre, 19 ans, rue des Longues-Haies, 118, se présentait au poste de la sûreté où elle interpella le sous-brigadier Labbe, demandant si son ami était arrêté. Sur la réponse négative de celui-ci elle se mit à l'injurier grossièrement, cela lui a valu d'être conduite au violon.

Les cambrioleurs continuent. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs inconnus ont pénétré par le soupirail dans la cave de M. Edouard Vaissier, cabaretier, rue de l'Ouest, 15, et ont enlevé deux bonbonnes d'eau-de-vie et de genièvre.

Jeu de hasard. — Un procès-verbal pour jeu de hasard a été dressé à la charge d'Albert Stacker, 17 ans, demeurant rue d'Alger, 8, et de Pierre Fassen, 20 ans, même rue, cour Millescamps.

Enterrements du 17 juin. — Mme Creupelandt, née Françoise Buyse, 8 heures 1/2, Notre-Dame. — Mme Jean Jacob, née Marie-Louise Parent, 9 h. Sacré-Cœur.

Etat-civil de Roubaix

COMMUNIONS Boîtes et Dragées BAPTÊMES — 5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 16 juin 1903

Naissances. — Paul Bulteau, rue Chapelle-Carrette, 27. — Emile Poliet, rue de Mouvaux, cour Dubeaurepaire, 8. — Yvonne Burlin, rue Watt, cour Six, 40. — Yvonne Tahon, boulevard de la République, 5. — Jules Martens, rue de Cartigny, 135. — Gustave Verhassel, rue Blanchemaille. — Julien Dhaene, boulevard de Cambrai. — Joseph Lebrun, rue de Wasquehal, cour Delporte, 12. — Edouard Zennevaert, rue du Cartigny, cour Lallemand, 13. — Henriette Dubocage, rue d'Alger, cour Maillet, 4.

Décès. — Florence Delitte, 40 ans, ménagère, rue de la Ruche, 46. — Louis Simon, 8 mois, rue des Fossés, 103. — Marie Remerion, 21 ans, éplucheuse, rue Boucher-de-Perthes, 33. — Mélanie Demeyer, 4 ans, rue des Longues-Haies, 179, cour Debraene, 1. — Jean Delbrecht, 39 ans, marchand de mercerie, rue Labruyère, 28. — Arthur Bogaert, 11 mois, rue du Marquisat, 10. — Marie Vandewalle, 45 ans, ménagère, rue de l'Alma, 247. — Auguste Deschamps, 74 ans, propriétaire, boulevard de la République, 21. — Mathurin Olorieux, 41 ans, marchand de charbon, rue Vaucanson, 10. — Angèle Vandenberghe, 9 mois, rue Blanchemaille. — Léon Lefaffre, 45 ans, gazier, même rue. — Pierre Dewinne, 65 ans, charpentier, quai de Wattrelos.

Mariages. — Eugène Florin, 25 ans, employé de banque, rue de Mons, 37 et Anna Desmet, 21 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 142. — Hubert Taasart, 25 ans, représentant en charbon, rue Jouffroy, 5, et Marie Vanschorisse, 25 ans, tailleuse, rue Debrême, 134.

BATISTINE

GRANDE LIQUEUR

Médaille d'Or, Exp. Univ. Paris 1900

SIMONOT à Cambrai

WATTRELOS

La réunion générale des « Anciens Elèves des Frères » aura lieu jeudi prochain, 18 juin, à 8 h. 1/2, rue Saint-Joseph. — Ordre du jour très important.

La commission espère, qu'en raison des tristesses de l'heure présente, les anciens élèves des Frères voudront assister en grand nombre à cette réunion, et donner ainsi à leurs anciens maîtres une nouvelle preuve de leur sincère attachement.

Etat-Civil de Wattrelos

du 15 juin

Naissances. — Lucienne Devaele, rue de la Gaîté. — Germaine Hennebaut, rue Thiers. — Séraphin Vancauwenberghe, Petit Tournay. — Claire Leclercq, St-Liévin.

Publications de mariages. — Jules Lepers, 29 ans, cordonnier, et Angèle Vanmeenen, 28 a., ouvrière de fabrique. — Alfred Haspelle, 26 a., empaqueteur, et Angèle Marissal, 24 ans, soigneuse. — Louis Spreux, 20 ans, teinturier, et Catherine Penniez, 25 ans, tailleuse. — Henri Hullaert, 25 ans, tisserand, et Clara Clarhaut, 25 ans, bobineuse.

Décès. — Marguerite Catteaux, 12 jours, Saint-Liévin.

Etat-civil de Croix

Publication de mariage. — Albert Derville, 25 ans, directeur d'assurances, à Croix, et Germaine Grimonprez, 21 ans, sans profession, à Roubaix.

WASQUEHAL

Basses rancunes. — Aussitôt après les élections complémentaires, les socialistes, battus et pas contents, ont manifesté leur mauvaise humeur à l'égard des pauvres soupçonnés d'avoir fait du zèle en faveur des libéraux. Deux d'entre eux dont nous ne donnerons pas les noms se sont vu refuser en totalité ou en partie les secours qui leur étaient donnés jusque-là.

L'un est un infirme qui ne peut plus travailler ; l'administration lui donnait 1 fr. par semaine et un pain. On lui a dit qu'il n'avait qu'à s'adresser à la calotte pour avoir des secours et tout lui fut enlevé.

Un autre qui a trois enfants et dont la femme est malade a été privé du secours extraordinaire qui lui était accordé.

Nous signalons ces procédés à l'indignation des honnêtes gens afin que l'on sache bien que les socialistes distribuent avant tout à leurs amis les ressources dont ils disposent au nom des contribuables.

La justice et l'humanité demanderaient qu'on accorde les secours aux pauvres selon leurs besoins sans s'occuper de leurs opinions politiques.

Les honnêtes gens travailleront à réparer cette injustice.

Accident de travail. — Une soigneuse, Vanbenhède Héléna, 28 ans, demeurant rue Cocheteux, travaillant à Roubaix, au peignage de l'Epeule, rue Marquisat, blessée gravement à la main droite. Quarante jours de repos.

Etat-civil d'Hem

Publications de mariages. — Emile Dauphin, 23 ans, sergent de ville, à Hem, et Philomène Van den Ryse, 29 ans, épeuleuse, à Hem. — Augustin Bauduin, 29 ans, monteur, à Hem, et Clara Gérard, 28 ans, journalière, à Lannoy.

Etat-civil de Toufflers

Naissance. — Anselme Tonnel, au Voisinage.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 35, Rue des Ursulines

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole industrielle organise une excursion à Bonsecours, pour le dimanche 28 juin. La cotisation est de quatre francs par personne, tous frais de voyage et dîner compris. Les adhésions seront reçues jusqu'au mardi 23 juin au soir. Le nombre des places étant limité, on est prié de se faire inscrire au plus tôt.

Dans le cas où des sociétaires inscrits pour l'excursion en temps voulu, se trouveraient empêchés d'y prendre part, leurs cotisations pourront être remboursées, mais dans la mesure que permettront les règlements du Chemin de fer et les usages de l'hôtel.

Programme : (Heure de Belgique), à 11 h. 05 du matin, départ de la gare de Mouscron.

A 11 h. 37, changement de train à Tournai.

A 12 h. 16, arrivée à Péruwelz.

A 12 h. 18, départ pour Bonsecours : A la station des tramways, devant la gare.

A midi et demi, dîner à l'hôtel du Grand-Logis, sur la place de Bonsecours.

A 2 h. 1/2 du soir, visite à la chapelle de Bonsecours.

A 3 h., promenade dans la forêt : Jeux et divertissements variés.

A 5 h. 30, départ de Bonsecours : A la station des tramways.

A 6 h., départ de Péruwelz, à la gare du chemin de fer.

A 6 h. 35, arrivée à Tournai : visite de la ville, monuments, vieille fortification, ancien pont sur l'Escaut, cathédrale, etc.

A 8 h. 34, départ de Tournai.

A 9 h. 12, arrivée à Mouscron.

Pour les excursionnistes partant de la gare de Tourcoing, le train correspondant au départ est celui de 10 h. 34 du matin (heure de France) qui arrive à Mouscron à 10 h. 38 (heure de Belgique). Au retour, le train partant de Mouscron à 9 h. 16 du soir (heure de Belgique) arrive à Tourcoing à 9 h. 40 (heure de France). — Prix du billet (aller et retour) : 0,50 c. (à frais personnels).

Concerts publics. — Les Trompettes *La Revanche* et l'Orphéon *La Jeunesse Lyrique*, exécuteront le jeudi 18 juin 1903, à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grand'Place, les morceaux suivants :

Les Trompettes *La Revanche.* — 1. Allegro, L. Braye ; 2. Air varié pour trompette, soliste Julien Balkan, L. Braye ; 3. Fantaisie n. 2, L. Braye.

L'Orphéon *La Jeunesse Lyrique.* — 4. Les Martyrs aux Arènes, Laurent de Rillé ; 5. Les Enfants des Montagnes, Saintis.

Les Trompettes *La Revanche.* — 6. Schottisch de Concert, L. Braye ; 7. Grande Fantaisie de Concours, G. Lambert.

L'Harmonie du Grand Plaisir exécutera le dimanche 21 juin 1903, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Le Bienheureux, allegro, X. X. — 2. Fantaisie italienne, H. Senée. — 3. Valse Idyle, Turine. — 4. Sardanapale, fantaisie, F. Leroux. — 5. Le Sourire, Redowa, Flèche. — 6. La Bordelaise, polka pour 2 pistons, E. Mullot.

Divagation des chiens. — M. le Maire vient de rappeler par voie d'affiches, un arrêté, ainsi conçu, visant la divagation des chiens sur la voie publique :

Article 1er. — Il est interdit de laisser errer les chiens en liberté dans les champs et dans les bois, dans toute l'étendue du département du Nord.

Art. 2. — Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les noms et demeure de son propriétaire.

Sont exceptés de cette prescription les chiens courants, portant la marque de leur maître.

Art. 3. — Les chiens trouvés sans collier sur la voie publique et les chiens errants, même munis de collier, seront saisis et mis en fourrière aux frais du propriétaire, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à sa charge.

Les chiens n'ayant pas de collier et dont le propriétaire est inconnu dans la localité seront abattus sans délai.

Ceux portant le collier prescrit et les chiens sans collier, dont le propriétaire sera connu, seront abattus s'ils n'ont été réclamés avant l'expiration d'un délai de trois jours francs. Ce délai sera porté à cinq jours francs pour les chiens courants avec collier ou portant la marque de leur maître.

Art 4. — Ne sont pas considérés comme étant en état de divagation les chiens de chasse, de berger ou de bouvier lorsqu'ils sont employés, sous la direction et la surveillance de leurs maîtres, à l'usage auquel ils sont destinés.

L'accident mortel de la gare centrale. — L'ouvrier qui fut, lundi matin, victime d'un accident mortel, se nomme Schelstraete Victor, et non Casteras ou Castra, ainsi que le nommaient ses camarades de travail et son patron lui-même. Il est originaire d'Harlebecke (Belgique) où son père, âgé de 80 ans, est pensionnaire de l'hospice. La date des funérailles de Schelstraete n'a pas encore été fixée, la famille n'ayant pas encore été prévenue.

Les accidents de travail. — Léon Heulot, 26 ans, apprêteur, rue de Bradfort, s'est fait une piqûre profonde à la face palmaire de la main droite en cousant une pièce de drap. Soins du docteur Decherf ; repos de 15 jours.

— Alphonse Thieffry, 31 ans, terrassier, demeurant rue des Anges, 6, s'est fait une plaie contuse à l'épaule gauche. Soins du docteur Vienne ; repos de 12 jours.

— Jules Tautigny, 16 ans 1/2, homme de peine, rue de Dunkerque, a eu le pied droit écrasé sous la roue d'une brouette. Soins du docteur Decherf ; repos de 12 jours.

— Un soigneur, Théodore Poincelle, 56 ans, demeurant rue du Point-Central, travaillant à Roubaix, au peignage de M. Allart, Grande-Rue, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

Les dévaliseurs de basses-cours. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits, en escaladant les murs d'une maison en construction, dans la cour du n° 231 de la rue de Gand où habite M. Auguste Pace. Ils ont fracturé la porte d'un poulailler mais les poules n'ont pas été commodes, elles ont crié et se sont sauvées dans les jardins voisins. Restait un lapin. Les voleurs se l'ont approprié.

Une plainte a été déposée au commissariat de police.

Baigneurs arrêtés. — Quatre individus se baignaient, hier, dans le bassin réfrigérant de MM. Emile et Paul Toulemonde, longeant la ligne du chemin de fer de Tourcoing à Menin, près du boulevard Gambetta.

La police fut mise au courant et procéda à l'arrestation de trois des baigneurs : les frères Charles et Clément Morand, âgés l'un de 19 ans et l'autre de 18, demeurant rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, à Roubaix et Emile Vincheat, 18 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, 16, à Roubaix.

Le quatrième, Denis Lucas, 16 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Jonville, à Roubaix, a été laissé en liberté après rédaction d'un procès-verbal.

Tous quatre seront poursuivis pour outrages à la pudeur.

Un commencement d'incendie. — Vers neuf heures du soir, lundi, un commencement d'incendie s'est déclaré chez César Mouflard, manouvrier, rue de l'Amiral-Courbet, 76. Le feu a pris, on ne sait comment, dans un tas d'effets d'habillement appartenant aux enfants et s'est ensuite communiqué aux rideaux d'une fenêtre. Aperçu à temps, le feu a été éteint par les voisins au moyen de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont évalués à 100 fr. environ. Il n'y a pas d'assurance.

L'importation de la librairie étrangère. — Pendant la première quinzaine de juin, il a été importé en France, en passant par la gare de Tourcoing, 4.915 kilos d'articles de librairie, qui se répartissent comme suit :

Livres en langues mortes, 630 k. ; livres en langue française, 1.100 k. ; musique imprimée, 200 k. ; chromolithographies, 300 k. ; livres de bibliothèques particulières, 600 k. ; clichés en cuivre et autres, ... k. ; imprimés avec blancs à remplir, 810 k. ; journaux français flamands, 675 k.

Etat-civil de Tourcoing

du 16 juin

Naissances. — Toussaint Léon, rue des Bonnets, 7. — D'hont Albert, rue Auber, 12. — Demat Marie, rue de Berckem.

Mariage. — Léon Gossart, 47 ans, jardinier, et Alvina Bayeye, 42 ans, gouvernante.

Décès. — Vercambre Hortense, 65 ans, rue du Moulin-Fagot. — Tack Claire, 1 mois, rue de la Latte, 191. — Debruyckère Hortense, 52 ans, même rue, 130. — Decraene Yvon, 69 ans, rue Nationale, 122. — Gille Albertine, 39 ans, contour de l'Abattoir. — Decœne Madeleine, 3 mois, rue d'Alexandrie, 16.

LINSELLES

Le nouveau chef de la Musique municipale vient d'être nommé. Le successeur de M. Rémy Boutry, décédé dernièrement, sera son propre fils, M. Rémy Boutry-Poulain.

RONCQ

Remise d'une médaille de Chine. — Dimanche matin, à neuf heures, a eu lieu la remise de la médaille de Chine, à M. Dhalluin Auguste-Joseph.

Cette remise de médaille a eu lieu en présence de l'Administration municipale. M. Gustave Lepoutre, maire, en remettant la médaille a prononcé le discours suivant :

« Monsieur Dhalluin,

« Au nom du ministre de la guerre, je suis heureux de déposer sur votre poitrine le signe des braves, portez avec fierté cette médaille que vous avez justement méritée dans votre expédition de Chine faite pour le bonheur, le salut et la gloire de la France.

« Puissent nos enfants de Roncq suivre votre exemple c'est la pensée que j'aime à nourrir au fond du cœur. »

LILLE

Les funérailles du brigadier Sohier. — Hier matin, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Maurice, les funérailles du brigadier Sohier.

La levée du corps, au domicile du défunt, rue de Fives, a été faite par Mgr Lasne, archiprêtre, doyen de Saint-Maurice, entouré du clergé de la paroisse.

Une centaine d'agents de police, en grande tenue, formaient la haie de chaque côté du cortège, qui comprenait un millier de personnes.

Le deuil était conduit par le frère du brigadier Sohier, accompagné d'un inspecteur de police.

Dans l'assistance on remarquait MM. Florent Binauld, conseiller général, G. Guilbaut, conseiller d'arrondissement, Aubanel, secrétaire général de la Préfecture, Vivier des Vallons, commissaire central, un certain nombre de commissaires de quartier et de commissaires spéciaux, M. Jérôme, chef de la sûreté, des inspecteurs et des brigadiers de police. MM. Tainturier, Le Huéron de Kérisel, procureur et substitut, des délégations de la gendarmerie, des employés d'octroi, du conseil municipal.

Les commissaires et les agents de police avaient envoyé des couronnes.

Après l'absoute, donnée par Mgr Lasne, le corps a été conduit au cimetière de l'Est. Sur la tombe aucun discours n'a été prononcé.

SIMPLE AVIS

Un rhume allant de mal en pis
Une toux sèche, une bronchite
Tout cela se guérit très vite
Par le « Sirop des Somnités »

A LOURDES

De nombreux pèlerinages ont rendu la semaine dernière, à Lourdes, son animation des grands jours. C'était Lyon avec 4 trains et 300 malades ; Rive-de-Gier, Saint-Etienne et Roanne avec 94 malades ; Roquefort et Grenade avec deux trains qui venaient rendre hommage à la Vierge des Miracles.

Les habitants reprennent espoir et se préparent à recevoir les foules qui s'annoncent pour les mois de juillet, d'août et de septembre.

Le pèlerinage national aura lieu comme d'habitude dans l'Octave de l'Assomption.

Nos voisins du diocèse d'Arras organisent trois trains qui partiront le 3 août, sous la direction de M. Joseph Chevalier, 21, rue de Douai à Arras. A la même époque le diocèse de Soissons mettra en marche deux trains dont l'organisateur est M. le chanoine Lelong de St-Quentin.

Le pèlerinage national belge se rendra à Lourdes dans les premiers jours de septembre et les 10 trains du pèlerinage du Nord, dont le départ est fixé au 18 septembre, clôtureront la série.

PLAIES -- ULCÈRES

MAUX DE JAMBES

Un docteur (40 ans de pratique), a trouvé un remède pour la guérison rapide et définitive des ulcères variqueux, eczémas, plaies aux jambes, quelles qu'en soient l'origine et l'ancienneté. Ce traitement nouveau est d'une application des plus faciles ; il n'est pas douloureux et permet de continuer de vaquer à ses occupations journalières, le repos ou l'immobilité n'étant pas nécessaire.

Ecrire ou s'adresser à M. le Docteur TRIBOU, à Leers (Nord), ou Pharmacie Centrale, Grande-Place, Wattrelos. — *Sur demande, un Docteur se rend à domicile.*

GAZETTE du NORD

— Mardi matin a été célébré, en l'église Saint-Martin, à ROUBAIX, le mariage de M. Léon Blanchot, fils de M. et Mme Blanchot-Léger, avec Mademoiselle Germaine Watine, fille de M. et Mme Watine-Delsoutre.

C'est M. l'abbé Viljain, vicaire de la paroisse, qui a célébré la messe, et M. l'abbé Lauch, professeur à Orléans, qui a prononcé l'allocution de circonstance et qui a reçu le consentement matrimonial des fiancés.

Les témoins étaient pour le marié : MM. Etienne Motte, filateur, ami de la famille et Paul Martinet, constructeur à Bitschwiller-Thann, son beau-frère ; pour la mariée : MM. Joseph Watine, filateur à Tourcoing, son frère, et Ernest Poliet, marchand-brasseur, son beau-frère.

Nous présentons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations à leurs familles.

— Mardi, à 11 heures 1/2, a été célébré, en l'église Saint-Christophe, à TOURCOING, le mariage de M. Louis Jacquart, industriel, avec Mlle Mathilde Trentesaux.

Les témoins pour le marié étaient : MM. Alfred Jacquart-Crombez, industriel, son oncle, et Joseph Jacquart, son frère ; pour la mariée : MM. Charles Lorthioit-Trentesaux, négociant, son beau-frère, et Joseph Trentesaux-Motte, négociant, son frère.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Debiock.

Pendant la cérémonie, M. Dierickx, organiste de la paroisse, a interprété plusieurs marches nuptiales et entre autres celle de La Tombelle. M. Paul Deldyck, ténor solo de la Société nationale des Orphéonistes Crick-Sicks, a chanté le *Panis Angelicus*, de Franck, et le *Chant de Pâques*, de Granier ; M. Louis Rosoor, lauréat du Conservatoire de Lille, a donné une remarquable interprétation pour violoncelle, du *Benedictus*, de Mlle Aimée Rosoor ; de la *Romance du Cygne*, de Saint-Saëns, et de *Romance sans parole*, de Faure.

— Hier, a été célébré, en l'église Saint-Jean-Baptiste à DUNKERQUE, le mariage de M. Paul Carlier, fils de M. Carlier, conseiller municipal, avec Mlle Madeleine-Louise Durin, fille de M. Durin, négociant, conseiller municipal.

Les témoins étaient MM. Guillain, député, et Raoul Cornuau, receveur des finances à Douai, oncles de l'époux ; et MM. Georges Lemercier, propriétaire, et Josse Marchand, oncles de l'épouse.

Nous présentons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

— On annonce les fiançailles de M. Louis Dupire, fils de M. et Mme Clément Dupire, de Wasquehal, avec Mlle Agnès Faille, de Lille.

On annonce la mort :

— A HAUBOURDIN, de Robert Hochart, fils aîné de M. et Mme Hochart-Loucheur, décédé en quelques jours, à l'âge de huit ans.

Les funérailles ont eu lieu lundi.

Au cimetière, un des petits camarades du défunt, qui était élève du pensionnat des Frères Maristes, a exprimé les regrets que causait à tous, maîtres et élèves, cette mort prématurée et a rappelé les espérances que la foi chrétienne apportait aux parents si douloureusement éprouvés.

— A LAMBERSART, de M. Bastoen-Chevreson. Le défunt âgé de 53 ans, inspecteur de la Compagnie d'assurances *Le Phénix*, était le frère de M. Bastoen, greffier de M. Delalé, juge d'instruction.

Les funérailles auront lieu jeudi prochain à 10 h. 1/2, en l'église de Lambersart.

Nous recommandons aux prières les âmes de ces défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Cycles, Cadres, et Séries

NEMO ET D.F.L.

Pièces de luxe, fabrication connue et garantie

DUPONT, 268, Rue Nationale, LILLE

DEUIL

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Veuve Louis CHARVET

Née Céline-Séraphine-Joseph-Marie DEGRIMONPONT, Présidente de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Sainte-Catherine, pieusement décédée à Lille, le 15 juin 1903, dans sa soixante-dix-neuvième année, munie des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** qui auront lieu le jeudi 18 juin, à onze heures, en l'église Sainte-Catherine, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

(Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées le mercredi 17, à six heures du soir.)

L'assemblée à la maison mortuaire, 21, rue Marais, à dix heures trois quarts.

Des **Messes** seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le lundi 22 juin, pendant toute la matinée ; un **Obit** sera chanté le même jour, à onze heures (les Laudes à dix heures et demie).

Selon le désir exprimé par la défunte, prière de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes.

Les personnes, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Léon-Jean-Baptiste DANJOU

Négociant en drogueries pharmaceutiques, Pharmacien de 1re classe, Ex-Interne des hôpitaux de Paris, Membre du Syndicat des Pharmaciens du Nord et de la Société chimique du Nord de la France, Membre honoraire de la Confrérie de Saint-Vincent de Paul et de l'Archiconfrérie du Très Saint-Sacrement, décédé subitement en sa demeure de Mons-en-Barœul-lez-Lille, le lundi 15 juin 1903, dans sa soixantième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service solennels** qui auront lieu le jeudi 18 juin, à onze heures et demie, en l'église de Mons-en-Barœul, d'où son corps sera conduit à Lille, au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

(Les Matines et Laudes seront chantées la veille, à cinq heures.)

L'assemblée à la maison mortuaire, route de Roubaix, 380, à Mons-en-Barœul, à onze heures un quart.

Un **Obit solennel** sera chanté au Maître-Autel de ladite église, le lundi 13 juillet, à onze heures.

Les sont priés d'assister au Service.

Un service spécial de Tramways partira de la Grand'Place de Lille, à 10 h. 40. 17,181—g

Bergues, 15 Juin			prix moy. kil.
Blé blanc, l'hect.	17.48	Bœufs	1.90
Blé nouv. »	.....	Veaux	2.2?
Blé bl. de semis	.....	Moutons	2.0?
Blé r. de semis	17.31	Porcs	0.7?
Avoine, id.	....	Lin, lk. [illegible]	1.3?
Haricots, id.	....	Beur.bl.lek.	2.9?
Graine de lin.	....	Beur.p.lek	2.65
Pommes deterre	15.00	Œufs le 100	10.08

Le MEILLEUR CAFÉ est le CAFÉ FIN de la MAISON WATERLOT-LAMBELIN
Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE

PRIS AVEC DE L'EAU
l'incomparable apéritif
BANYULS - TRILLES
très soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA est unanimement recommandé par le corps médical
DÉSALTÈRE
IMMÉDIATEMENT & AGRÉABLEMENT
C'est l'Apéritif d'été par excellence
qui devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au Café par toutes les personnes soucieuses de leur santé.
EXIGER L'ÉTIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

VOUS TOUSSEZ ? Le SIROP GOBERT est le meilleur et le plus efficace des Pectoraux. *Pharmacie Centrale de Lille, 26, rue Esquermoise.*

PILULES NERVIPHILES — Surmenage Nerveux
PILULES NERVIPHILES — Angoisse Nerveuse
PILULES NERVIPHILES — Neurasthénie
PILULES NERVIPHILES Phie BORDELET, 39, r. Clichy, Paris — Fl. 3 fr.

ECHOS

LA CATASTROPHE D'ARLEUX

Plusieurs jugements rendus par le tribunal civil de Douai dans des procès intentés à la Compagnie du Nord par les victimes de la catastrophe d'Arleux, ont été frappés d'appel. Les affaires Petitjean, veuve Mazurel et veuve Raimond viendront devant la Cour, le 27 juin courant.

LES HOUBLONS

Paris, 16. — La Commission des douanes a adopté ce matin le rapport de M. Plichon sur les houblons.

UNION CYCLISTE DU NORD

Le comité rappelle aux cyclistes du département, le louable but de l'Union Cycliste du Nord : Unir tous les cyclistes pour obtenir, des pouvoirs publics les desiderata des vélocipédistes, l'amélioration des routes existantes, et la création de nouvelles. Si tant il est vrai que comme la devise de la Société ; l'*Union fait la force*, il n'échap-